

ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

TESS2013

FRANÇAIS

QUESTIONNAIRE | 11 juin



NOM : _____

PRÉNOM : _____

CLASSE : _____

N° D'ORDRE : _____

... /100

Les graffitis qui couvrent les murs des villes et des endroits désaffectés ne laissent personne indifférent. Entre art et incivilité, comment interpréter ce phénomène international ? Comment se positionnent l'artiste, le citoyen et la société ?

CONSIGNE GÉNÉRALE

Ce dossier vous permettra de vous informer sur le sujet.

La question 7 vous invitera à synthétiser diverses informations contenues dans le portefeuille de documents. Avant de parcourir les textes, consultez cette dernière question en page 7.

Vous serez amené tantôt à sélectionner, tantôt à comparer les informations contenues dans les documents.

STRUCTURE DE L'ÉPREUVE

QUESTIONNAIRE

Question 1 (p. 3)



Question 2 (p. 4)



Question 3 (p. 5)



Question 4 (p. 5)



Question 5 (p. 6)



Question 6 (p. 6)



Question 7 (p. 7)



PORTEFEUILLE DE DOCUMENTS

Document 1

Document 2

Documents 1 et 3

Documents 1 et 3

Document 4

Documents 3 et 4

Documents 1, 2, 3 et 4

DOCUMENT 1

Prenez connaissance de l'interview de PARES et répondez aux deux questions suivantes :

Y a-t-il un aspect de la démarche de PARES qui vous semble intéressant ?

Soulignez : OUI | NON

Si oui, lequel ? _____

Y a-t-il un aspect de sa démarche qui vous dérange ?

Soulignez : OUI | NON

Si oui, lequel ? _____

QUESTION

1

/12

PARES explique les raisons pour lesquelles il est graffeur. Relevez-en six.

1) _____

2) _____

3) _____

4) _____

5) _____

6) _____

DOCUMENT 2

QUESTION

2

/22

Complétez le tableau suivant à l'aide du document 2.

	Ce que le document en dit
Naissance du Street Art : Dans quelles villes est-il né ? En quelle année ? Donnez trois éléments culturels et/ou socioéconomiques qui ont favorisé cette naissance.	 1) _____ 2) _____ 3) _____
Types de graffitis	1) _____ 2) _____ 3) _____
Techniques employées par les graffeurs	1) _____ 2) _____ 3) _____
Supports et espaces utilisés	1) _____ 2) _____ 3) _____

DOCUMENTS 1 ET 3

QUESTION

3

/12

PARES s'exprime uniquement dans la rue. MUGA expose aussi dans un musée.

Quels avantages MUGA y trouve-t-il ?

- 1) _____
- 2) _____
- 3) _____
- 4) _____

QUESTION

4

/12

Quelles dimensions du Street Art l'artiste peut-il perdre en exposant dans un musée ?

Selon PARES
• _____ _____ _____
• _____ _____ _____

Selon MUGA
• _____ _____ _____
• _____ _____ _____

DOCUMENT 4

QUESTION

5

/12

Citez quatre mesures prises par la Ville de Bruxelles pour rendre plus efficace la répression contre le graffiti.

- 1) _____
- 2) _____
- 3) _____
- 4) _____

DOCUMENTS 3 ET 4

QUESTION

6

/9

Le titre du document 4 **Le Street Art en sursis** suggère que ce mode d'expression graphique risque de disparaître. Après avoir lu les documents 3 et 4, donnez trois raisons qui justifient ce titre.

- 1) _____

- 2) _____

- 3) _____

DOCUMENTS 1, 2, 3 ET 4

QUESTION

7

/21

Deux positions se dégagent de l'ensemble des documents :

- il faut plutôt sanctionner le Street Art ;
- il faut plutôt autoriser le Street Art.

Choisissez une des deux positions.

Justifiez-la au moyen de trois arguments.

Chaque argument sera extrait d'un document différent dont vous indiquerez le numéro.

Position choisie :

Arguments :

1) _____

N° du document : _____

2) _____

N° du document : _____

3) _____

N° du document : _____



**Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère
Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique**

Éditeur responsable : Jean-Pierre HUBIN, Administrateur général
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 – 1000 Bruxelles

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution

ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

TESS2013

FRANÇAIS

PORTEFEUILLE DE DOCUMENTS | 11 juin



NOM : _____

PRÉNOM : _____

CLASSE : _____

N° D'ORDRE : _____

SOMMAIRE

Document 1 - Interview de PARES	5
Document 2 - Extrait du mémoire de Florence HUEZ	10
Document 3 - Interview de MUGA	14
Document 4 - Le « Street Art en sursis »	16

L'INTERVIEW DE PARES



Rencontre au Havre avec PARES de la GSM¹, signature du graff bien connue [...].

[...]

Comment devient-on graffeur ? Je présume que vous ne vous êtes pas réveillé un matin en vous disant : « Tiens ! Aujourd'hui je m'achète une bombe et je vais attaquer le mur du voisin ».

Comment avez-vous débuté ?

Au mont-Gaillard, il y avait un graffeur qui s'appelait FYNES, tout le monde le connaissait car il était très fort [...]. À la base, j'aimais dessiner, je reproduisais toutes les BD de l'époque, j'étais déjà donc à fond dans le dessin et quand j'ai vu le boulot de ce mec-là, je me suis dit : « Voilà ce que je veux faire. » C'est à ce moment-là que j'ai commencé, je me suis fait contaminer, maintenant que j'ai ça dans le sang, je ne peux plus m'en décrocher.

¹ Nom du groupe de graffeurs.

Pourquoi avez-vous choisi cette forme d'expression ?

Dans mon quartier, par désœuvrement, il y avait des mecs qui cassaient les carreaux, qui traficotaient. Moi mes bêtises, ça s'arrêtait au graff. Avec le graff, tu acquiers une certaine notoriété, pas physiquement mais on voit tes signatures, il y en a plein qui peuvent dire : « Ce mec-là, je le connais. Il pose sa signature un peu partout. »



Essayez-vous au travers de vos graffs de faire passer un message ou travaillez-vous uniquement pour le plaisir de faire partager vos créations ?

Jamais de message, ou très rarement. La seule chose qui m'intéresse, c'est de m'exprimer à fond, de travailler au maximum, d'utiliser mon savoir-faire.

De plus en plus d'artistes de l'art urbain sont exposés dans des galeries ou des musées. À Paris, le Grand Palais par exemple a déjà accueilli depuis le début de l'année plusieurs expositions de graffeurs. JONONE y fait des « live performances ».

Que pensez-vous de cet engouement ?

Au musée, le graff devient de l'art. C'est bien pour le monde du graffiti, tout le monde a le droit de voir son art reconnu. C'est une bonne façon pour les graffeurs de sortir du côté « vandales » et peut-être qu'un jour les gens verront d'un œil différent le mec qui graffe dans la rue. Mais attention ! Le mec qui se dit graffeur et expose aussitôt en galerie ne sera pas crédible, il faut avoir fait de la rue avant et savoir ce que c'est, sinon vite fait, il se fera passer pour un branquignole. JONONE, bien que reconnu par le public, continue la rue, mais il passe sans doute moins de temps au poste

de police. Les galeries sont un bon moyen de se faire connaître. J'espère – pourquoi pas – y être un jour. Ça doit faire vraiment plaisir de voir son travail reconnu. Mais à la base, tu n'y penses pas, tout ce que tu veux, c'est poser sur tout ce qui est faisable, avoir le côté adrénaline de l'affaire, se cacher des keufs. C'est un jeu, en fait.

Il y a un paradoxe dans cette reconnaissance par le monde de l'art et le côté délictueux qui est le propre du graff, comment l'expliquez-vous ?

Du moment que ça passe en galerie, c'est de l'art, et l'art c'est du pognon, et le pognon est le plus fort ; il n'y a que lui qui dirige le monde, ça efface les délits.

[...]

Et en parlant de délits, quels sont les rapports que vous entretenez au Havre avec la maréchaussée ?

Moyens, c'est évident. Ils ont des ordres, dans quelques rares endroits, ça va, ils nous laissent relativement tranquilles. Mais la dernière fois, pour les graffs hommages à Jimmy sous le pont Jean-Jacques Rousseau, on a fait 15 h de garde à vue pour une connerie. Ça fait 10 ans que ce mur est peint. Quand l'association s'est ouverte, ce mur c'est moi qui l'ai entamé et depuis, personne ne nous y a jamais fait chier. Ce jour-là, pour ces graffs « RIP² », les flics ne disaient rien, ça se passait bien mais ça a gêné un riverain qui a porté plainte. Et là, sous ce prétexte, on a vu arriver la police nationale, la municipale et la police ferroviaire. C'est souvent les gens qui appellent les flics quand ils voient un mec avec une bombe. Il y a de moins en moins d'endroits pour graffer, les friches disparaissent ou sont complètement clôturées et gardées. En plus, les gens font un amalgame entre un gars qui entre dans un terrain abandonné juste pour le graffiti et les personnes qui viennent pour le cuivre et pour dégrader. Alors cela devient chaud. Il y a une bonne femme qui m'a dit il y a quelque temps : « Vous les jeunes, le graffiti c'est pour exprimer votre mal-être ! » Alors là ! Faut arrêter, c'est juste de l'art, il n'y a pas de mal-être. Le mec qui fait du graffiti est bien dans sa tête justement, il a une passion et il vit son truc, c'est tout le contraire. Pour moi, le graff m'a permis justement de ne pas faire de conneries, même si à la base c'est une connerie, j'aurais pu être casseur de voitures, braqueur, vendre de la drogue mais, vu que j'étais dans mon truc, ça m'a calmé, canalisé.

[...]

² Rest In Peace (trad. Repose en paix) mot-clé pour signaler la disparition de quelqu'un.

Bien souvent vous êtes organisés en crew³.

Qu'est ce que vous apporte le fait de travailler à plusieurs ?

Le fun, l'ambiance, c'est plus sympa de travailler à plusieurs. Notre crew, la GSM, c'est tout d'abord une histoire de potes, c'est la famille quoi !
[...]

Comment travaillez-vous ? Vous choisissez votre sujet par rapport au support repéré, vous faites des croquis préparatoires ? Quelle est votre méthode ?

Ça dépend, souvent j'aime bien me mettre devant un mur et partir de rien, partir sur un trait, mais ce n'est pas toujours le cas. Il arrive que l'on ait des grosses connexions sur un thème avec des gens importants. Dans ce cas-là, c'est plus prise de tête avec croquis, traçages, etc. Moi, je ne me prends pas au sérieux dans le délire, je suis un peu fainéant. PARES ça veut tout dire. Je ne trace pas de lignes, je prends une photo d'une main et la bombe de l'autre et je fais de la repro à l'échelle. C'est une façon de faire que l'on retrouve souvent dans le graffiti. Il y en a qui travaillent au quadrillage. Moi je n'aime pas, si je rate, je rate, et je suis obligé de me reprendre.



Le matériel, les bombes, sans compter le risque et les amendes, tout cela coûte cher. Cela ne vous fend pas le cœur de savoir que vos œuvres sont éphémères ?

Non, pour moi, ça fait partie du jeu, je ne peins pas pour que mon graffiti reste. Une fois fini, je rentre la photo dans mon ordinateur. Tu sais très

³ Terme employé pour désigner un groupe de graffeurs.

bien que tôt ou tard, ce que tu as créé va disparaître. De tout ce que j'ai fait, il n'en reste que très peu. Quand j'ai commencé, il y avait des plus forts que nous, les anciens qui eux, quand ils se posaient quelque part, te repassaient. C'est le jeu. Alors, nous on continue et tant que j'ai ma fameuse photo, ça me va. On n'est pas à Paris. Là-bas, il y en a qui ne rigolent pas et ça peut être violent.

Vous arrive-t-il de travailler sur commande ?

Oui, bien sûr, quand j'ai un plan pour une devanture ou une déco intérieure. Moi, quand je travaille pour quelqu'un, je me plie à ce qu'il désire et je reste dans le thème que le client a choisi. Je n'arrive pas avec des choses toutes prêtes, je pose des questions, me fais une idée de ce que l'on me demande en essayant toujours de m'en approcher au plus près.

[...]

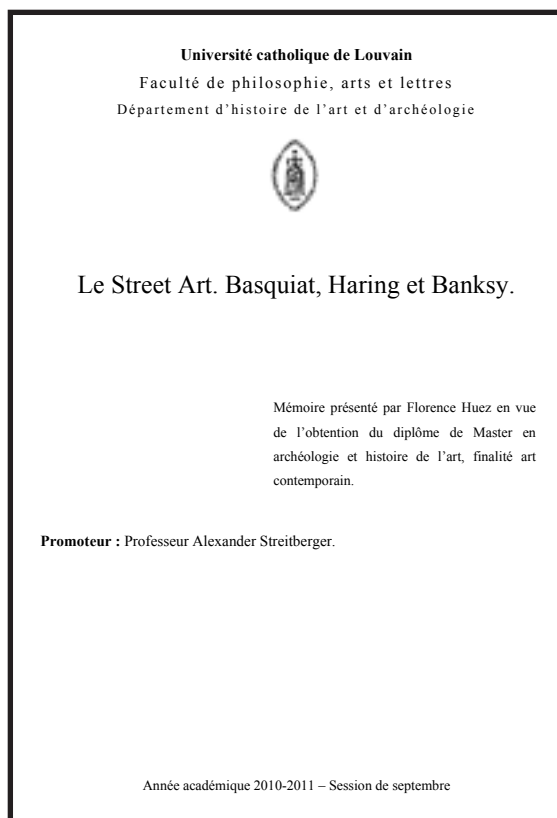
Et dans l'avenir, quels sont vos projets ?

Faire de mon fils un graffeur et essayer de vivre de ma passion.

[...]

Propos recueillis par Mr Yak au Havre le 09-09-09

Source : <<http://lehavredegraffs.fr/lehavredegraff/28-pares/119-interviewdeparesgraffeur.html>>



Le texte suivant est extrait d'un travail de fin d'études réalisé par Florence HUEZ, étudiante en histoire de l'art.

Ce mémoire a été présenté en 2011, à l'Université catholique de Louvain.

Définition

[Le Street Art est] un art de la rue qui permet aux artistes de s'exprimer librement sur des murs industriels, des palissades, sur les wagons des chemins de fer et du métro, et qui organise ses manifestations dans des bâtiments abandonnés et dans des lieux non conventionnels. C'est désormais un art qui investit le milieu urbain de façon éphémère, qui se veut accessible à tous, subversif et principalement anonyme. Il s'agit du mouvement que l'on appellera le Street Art.

Histoire du mouvement

Bien que le graffiti se soit manifesté sporadiquement en des lieux, des époques et des civilisations différents, ce n'est qu'au XX^e siècle qu'il est considéré comme une forme d'art à part entière, devenant esthétiquement

apprécié et estimé par le monde artistique. De nombreuses innovations artistiques sont apparues au cours de périodes de crise ou au contraire, de prospérité et d'expansion politique et économique. L'émergence du graffiti comme forme d'art s'est produite dans les années 1970, période au cours de laquelle de nombreux challenges économiques et politiques font leur apparition : l'embargo du pétrole de 1973⁴, le déclin du marché boursier et le malaise entourant la Guerre du Vietnam⁵ sont des facteurs qui ont contribué à la fin du « rêve américain ». Les jeunes et les mouvements de libération de la fin des années soixante proclamaient que chacun pouvait être considéré comme un artiste. L'engagement inaccompli de l'idéalisme des années soixante, opposé à la réalité décevante de l'Amérique de la moitié des années 1970 a conduit à des formes d'art exprimant la colère et le mécontentement de la société, comme le graffiti ou le punk rock.

En outre, au milieu des années 1960, une véritable culture Hip Hop envahit la ville de Philadelphie et de New York. Contre l'injustice, le racisme et revendiquant certains changements politiques, ce mouvement est une véritable rébellion qui, profondément urbaine et interdisciplinaire, touche aussi bien la musique (le rap ou encore le slam), la danse (la break dance), la langue (différents jargons voient le jour), la mode (tenues décontractées : survêtements de sport, basket, casquette, etc.) que l'art. C'est dans ce cadre socioculturel que se développera le Street Art : un mouvement caractérisé par l'apposition d'une marque, d'une signature, d'un sigle sur un mur, jalonnant ainsi l'espace public, un courant qui n'entend pas s'imposer des lieux ni des limites et dont les protagonistes, la plupart du temps anonymes, refusent au départ toute homologation par la culture officielle.

En 1965, à Philadelphie, Darryl Alexander McCray, imitant les gangs des quartiers voisins, commença à écrire « Cornbread⁶ » sur tous les murs de son école et, après sa révélation, sur tous ceux des quartiers nord de Philadelphie. Le graffiti, tel que nous le connaissons aujourd'hui, est non seulement né au sein de cette ville de Pennsylvanie, avec Cornbread, mais aussi à New York, quand Taki 183, Julio 204, Cat 161 ont signé leur nom sur les murs et les stations de métro de Manhattan et des environs. Dans un premier temps, les artistes de la rue se sont contentés d'inscrire (au marqueur, à la bombe aérosol, à la craie, etc.) sur tous les murs de la ville leurs initiales, leur propre nom ou leur diminutif. Très rapidement, les premiers pseudonymes font leur

⁴ Refus des pays arabes membres de l'OPEP de livrer du pétrole aux états qui soutiennent Israël, alors en guerre contre l'Égypte et la Syrie.

⁵ 1964-1975, cette guerre se solda par la défaite des USA.

⁶ Pain de maïs.

apparition et chaque jour, de nouveaux artistes naissent, exhibant à la vue de tous leur « blaze⁷ » en des styles distinctifs. « Le nom, c'est la religion du graffiti », comme le disaient certains sprayeurs new-yorkais. C'est le tag, ainsi désignées ces signatures, qui envahit les murs et les stations de métro. Reconnu pour sa valeur artistique et calligraphique, il est avant tout destiné à être vu et reproduit rapidement dans le plus de lieux possible. En outre, il est perçu comme un signe de ralliement, comme une tentative de reconnaissance au sein d'un groupe, où le statut et le respect des autres sont primordiaux.

Des crews se forment dans tous les quartiers et une compétition entre les différents membres s'installe. Afin de sortir du lot, on invente de nouvelles stratégies : les dimensions des tags s'accroissent, on prend plus de risques pour apposer son paraphe, de nouveaux styles sont créés, etc. La compétition devenant de plus en plus intense, la simple signature du blaze s'agrémente d'emblée de tracés plus esthétiques et plus sophistiqués, effectués à la bombe aérosol ou à la torche⁸. Puis, les graffeurs commencent à s'introduire la nuit dans les dépôts de la MTA (the Metropolitan Transportation Authority) pour prendre le temps de parfaire leurs œuvres. Ils travaillent l'épaisseur du trait, le rendu et la couleur. La notoriété ne repose plus seulement sur la quantité de graffs mais aussi sur leur dimension et leur beauté.

Fleurissent alors les premières « pieces » (expression abrégée de « masterpieces », chefs-d'œuvre) sur les flancs des métros new-yorkais. Une véritable hiérarchie se met en place : sont appelés « Kings » ceux qui ont su peindre tout un train dans le dépôt pendant la nuit, tandis que ceux dénommés « Princes » n'ont su bomber qu'un wagon. New York devient à la fois un véritable terrain de jeu et de compétition entre les divers artistes urbains, mais aussi une galerie ouverte en plein air. Les artistes communiquent entre eux au travers des tags, de dessins, et de poèmes sur les murs, sur les portes des bâtiments et autres supports urbains. Le système de métro, quant à lui, sert de lien entre les quartiers. Peignant leurs noms sur les wagons du métro, les artistes issus du Lower East Side⁹ se font connaître de cette manière par les sprayeurs de Brooklyn, du Bronx et vice versa.

Devant l'extension fulgurante de ces productions, la MTA ne tarde pas à réagir et investit dans la protection de ses dépôts (des clôtures, des rondes

⁷ Nom, prénom ou surnom

⁸ En passant une lampe torche derrière un pochoir pour produire un effet lumineux

⁹ Le Lower East Side, Brooklyn et le Bronx sont trois quartiers de New York.

plus nombreuses, etc.) et dans les produits de nettoyage. Ces mesures sont tellement efficaces qu'elles contraignent les graffeurs à se rabattre sur les murs des bâtiments désaffectés ou des terrains vagues. Les artistes urbains se retrouvent alors dans des endroits peu fréquentés par les forces de police, qui les traquent pour l'illégalité de leur art. Désormais, ils ont plus de temps pour exécuter leurs œuvres. Ils en profitent pour améliorer et peaufiner leurs productions et s'adonnent alors à la réalisation de fresques. Progressivement, une hiérarchie entre les différents modes d'expression propres à la rue se met en place : le tag, dont les exigences techniques et logistiques demeurent relativement faibles, se place en dernière position, alors que la fresque, au contraire, est considérée comme la plus haute expression artistique du graffiti. Avec la fresque, l'artiste exprime sa maîtrise technique et sa créativité dans toute sa splendeur. Généralement de grande dimension, elle contraint les artistes à l'utilisation d'échafaudages. En outre, afin de mener à bien l'exécution de leurs œuvres, les graffeurs ont l'habitude de les peindre dans des zones périphériques, des usines abandonnées ou des zones industrielles, là où la police ne vient pas patrouiller. Ces œuvres épousent au mieux l'architecture et le paysage urbain. Les fresques réalisées par différents artistes et collectifs sont les plus remarquables : une parfaite harmonie règne au sein de ces productions alors qu'y ont contribué divers artistes, ayant des idées, des techniques (marqueurs, bombes aérosol, peinture acrylique, etc.) et des styles différents.

En bombant le plus de trains possible ou en exécutant le graff le plus impressionnant, de nombreux artistes urbains visaient la gloire. Dès les années 70, comme pour toutes les « contre-cultures », le monde de l'art s'intéresse à ce mouvement urbain et les galeries s'ouvrent à cet art. Admettant qu'elles ne se réduisent pas à des « Fuck the System » peinturlurés à la bombe, les œuvres du métro new-yorkais sont désormais invitées dans le cercle restreint de la scène artistique. Nombreux sont ceux qui exposeront dans les galeries : Jean-Michel Basquiat, Kenny Scharf ou encore Keith Haring. Au début des années 80, ces trois artistes y présentèrent des productions sur canevas, ce qui donna de la crédibilité artistique aux graffiti.

Source : D'après le travail de fin d'études de Florence HUEZ, Le Street Art. Basquiat, Haring et Banksy, Alexander STREIBERGER (dir.), Université catholique de Louvain, 2010-2011.

L'INTERVIEW DE MUGA



En juin 2012, le Centre de la Gravure de La Louvière a accueilli l'exposition Vues sur Murs, qui se tenait à la fois dans le musée et dans la rue.

À cette occasion, l'artiste belge MUGA a été interviewé par David Conte pour le quotidien La Nouvelle Gazette.

DE LA RUE ET L'ILLÉGALITÉ AUX SALLES DES MUSÉES

Nous rencontrons Muga alors qu'il place son œuvre, derrière la gare du Centre. On ne saura pas son vrai nom. Venant d'un art illégal, il préfère rester discret.

Si vous deviez définir le street art à quelqu'un qui n'en a jamais entendu parler ?

C'est juste de l'art qui se pratique dans la rue. Il y a différentes techniques comme le graffiti, le pochoir ou le collage.

De l'art de rue que vous exposez maintenant dans les musées. Ça a changé le street art ?

Non, pas pour moi. Les contraintes sont là, oui. On est à l'intérieur, alors que c'est un art qui mérite de respirer. Il manque le jeu que l'on peut avoir avec le mobilier urbain. Mais on s'y adapte. Exposer reste une chance.

Ça ne risque pas de faire perdre son caractère underground et foisonnant au courant ?

Au contraire ! Maintenant, le mouvement touche de plus en plus [de] gens. Le public s'élargit. Et comme c'est un art accessible, l'engouement est là. Peut-être qu'ainsi d'autres s'y mettront.

Collaborer avec des institutions comme un musée, ça tue le côté subversif, non ?

Encore une fois, je ne crois pas. De toute façon, on ne sait rien y changer. Mais tant mieux si les gens s'y intéressent. Cela permet d'être vu par des gens qui ne prêteraient pas attention aux œuvres dans la rue, de partager ses créations. Et ça fait aussi moins peur au public.

Une exposition comme celle-ci, où plusieurs artistes collaborent, c'est un plus ?

C'est très intéressant, oui. Ces rencontres permettent une interaction entre les artistes. On compare, on discute, on s'échange des idées... Ce côté humain est très chouette. De la même façon, j'ai trouvé très intéressant de discuter avec les gens du musée, de voir comment mettre mes œuvres en scène, de recevoir des points de vue extérieurs sur ma création et mon boulot.

En travaillant en rue, vous n'avez pas déjà cette interaction avec les passants, votre premier public ?

Parfois, oui. Les gens s'arrêtent, jettent un œil,... Parfois, ils nous posent des questions. Souvent, le street art interpelle. C'est en tout cas l'effet recherché. Ici, à La Louvière, c'est ma première pièce. On verra bientôt la réaction du public.

Source : David CONTE, « De la rue et l'illégalité aux salles de musée », in La Nouvelle Gazette, Le Quotidien du Centre, 1/6/2012.



AVEC NOS CLAVIERS, ON DÉCORTIQUE L'ULB.

**Bienvenue sur La Pige, le premier site étudiant
d'information sur l'ULB !**

**Créé par des étudiants en Sciences de l'Information et
de la Communication, ainsi qu'en MA Journalisme, La
Pige couvre l'actualité de l'Université Libre de Bruxelles.**

LE « STREET ART » EN SURSIS

La répression contre le graffiti s'intensifie à la Ville de Bruxelles. Karine LALIEUX, échevine de la Propreté publique, publie les premiers résultats de son plan accélérant la lutte contre le graffiti. L'objectif est de réduire les impunités mais l'idée inquiète les graffeurs.

Bruxelles, destination phare du « Street Art » n'est plus. Face à l'impunité des graffeurs et le manque de suivi du Parquet dans les dossiers relatifs aux incivilités, Karine LALIEUX, échevine de la Propreté publique à la Ville de Bruxelles, a décidé de faire du graffiti son cheval de bataille. Cette dernière a en effet mis en place, fin novembre, un plan afin d'accélérer les sanctions administratives en matière de graffitis dans la ville de Bruxelles. Grâce au soutien permanent de la police, Karine LALIEUX vient de publier les premiers résultats de son projet. Curieux constat : sur les quatorze personnes verbalisées sur le mois de janvier, douze proviennent de France et une d'Allemagne. Le phénomène s'explique notamment par « le manque de sanctions qui fait la réputation de la Belgique en la matière. Les Français viennent en expédition à Bruxelles pour échapper à l'importante répression et les lourdes sanctions de leur pays », nous confie Fabian GILLARD, responsable juridique du cabinet de M^{me} LALIEUX. De son côté, NICO, graffeur et responsable du Montana Shop & Gallery, situé rue de la Madeleine à Bruxelles, analyse différemment ce phénomène d'immigration culturelle : « Une espèce de "graffiti-tourisme" s'est développée ces quinze dernières années dans les grandes villes européennes. Bruxelles est à la mode comme l'a été Barcelone auparavant. La mixité européenne et les facilités de voyages accélèrent ce graffiti-tourisme. »

Depuis 2007, près de 150 personnes se sont vues verbalisées pour tags et graffitis à Bruxelles. La nouveauté avec le projet est que la Ville de Bruxelles verbalise directement les contrevenants. Le dossier n'est plus traité par le Parquet, sauf en cas de faute grave. Une quarantaine de brigadiers et médiateurs assermentés sont sur le terrain pour constater toute incivilité, notamment en matière de graffiti. Une taxe de 150 € pourra être levée par graffiti. La police pourra, elle, dresser une amende administrative de maximum 250 €. La tolérance zéro est de rigueur afin de « faire passer un message fort aux graffeurs pour les faire réagir par rapport à leur incivilité » explique Stéphane LALOIX, collaborateur du cabinet de Karine LALIEUX. Un système de recouvrement par huissier est mis en place pour les montants importants. « Cela permettra de poursuivre

n'importe quel graffeur, même non domicilié en Belgique », détaille Fabian GILLARD. Par ailleurs, une perception immédiate de l'amende est à l'étude et sera mise prochainement en place avant la fin de la législature. Une répression drastique afin d'assurer un sentiment de sécurité et de propreté à Bruxelles, capitale de la Belgique et épice de l'identité européenne. Mais pour Steve LOCATELLI, graffeur professionnel, « Bruxelles est une ville stigmatisée où le graffiti est associé à du vandalisme alors que pour nous, il s'agit d'un art. C'est une ville à la traîne par rapport à Gand ou Bruges qui collaborent avec le mouvement ».



Un terrain d'entente doit être trouvé à Bruxelles pour que ces jeunes talents puissent exprimer l'essentiel de leur art. L'idée est de s'aligner sur la tendance des grandes villes européennes telles que Paris, Londres, Berlin et Barcelone à accorder des espaces spécialement consacrés à l'art de rue. Des villes colorées par de véritables artistes pour atténuer leur morosité. La police de Bruxelles dispose d'une cellule anti-graffiti dont le but est « d'arrêter des personnes uniquement, sans faire de la prévention. Ils vont même jusqu'à s'immiscer dans des stages de graffitis légaux », déclare NICO. Pourtant une solution existe et émane de la police. Jean-Marc HUART dirige la cellule de police anti-graffiti à Bruxelles. Ce dernier désire mettre en place un plan de collaboration entre les différents acteurs (politiques, graffeurs et police). Pour l'heure, aucun espace n'est rendu légal mais un projet est à la réflexion. Un parallèle à la répression est la prévention de l'art urbain. Un groupe de réflexion collabore avec la Ville de Bruxelles pour « donner aux graffeurs la possibilité de s'exprimer dans

des espaces légaux. La gare de la Chapelle est notamment envisagée et le projet aboutira pour 2012 », déclare M. HUART. Un terrain d'entente qui harmonisera les relations entre la couleur du « Street Art » et l'austérité de Bruxelles.

Article : Nicolas FRANCHOMME

Photos: Camille WERNAERS

Source : Posted by: LaPige.be on: février 10 2012 • Categorized in: Actualité de Bruxelles

<http://lapige.be/2012/02/le-street-art-en-sursis/>



**Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère
Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique**

Éditeur responsable : Jean-Pierre HUBIN, Administrateur général
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 – 1000 Bruxelles

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution